

Nous rappelons à nos sympathisants et aux amis qui soutiennent notre action qu'ils peuvent s'exprimer sur **LA PASSERELLE** et venir nous rendre visite à la permanence de chaque jeudi soir de 18h30 à 19h30.

**VOUS ETES LES BIENVENUS !**

**Christian DEPARIS**

## DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ BAFOUÉE.

La loi sur la Démocratie de Proximité prévoit un accès à la formation pour tous les Élus locaux. Certains Élus de la minorité Champenoise, soucieux de la qualité du travail rendu à l'ensemble de leurs électeurs et, au-delà, à toute la population de la ville, ont ainsi demandé à participer à des formations devant leur permettre de mieux appréhender leurs tâches. Chaque Élu avait reçu dans sa boîte aux lettres en Mairie, des formulaires d'inscription. Après s'être informés de leurs droits auprès de l'organisme formateur, il ne restait plus qu'à obtenir le tampon de la Mairie sur le dit document.

Refus de l'équipe majoritaire : cela n'a pas été budgété et même si c'était le cas, certains Élus seraient prioritaires. On devine aisément lesquels... Pas de polémique, mesdames et messieurs du groupe majoritaire, nous n'avons pas porté l'affaire devant le Tribunal Administratif.

**Christine WATY**  
Maire-Adjoint  
d'opposition



## REVOIR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Reprenons le budget voté par la majorité pour 2002. Et essayons d'imaginer ce qui aurait pu être fait si l'équipe majoritaire avait comme volonté politique la préservation de la qualité de vie à Champagne.

### Faible part des investissements.

Dans la partie Investissement (travaux et tout ce qui prépare l'avenir d'une commune) figurent des dépenses obligatoires telles que le remboursement de la dette. Vous connaissez tous l'adage : « les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain ». Le système est ainsi fait qu'une ville est constamment obligée de recourir à l'emprunt pour équilibrer son budget. Toujours est-il que l'action politique peut viser à réduire cet endettement (pour préserver l'avenir) tout en maintenant un investissement fort (préserver l'avenir et contribuer à l'activité économique du présent). Confrontée à des difficultés financières du fait de la fermeture de JS, l'ancienne équipe a bien géré les comptes (tout le monde le reconnaît, même l'équipe majoritaire en place aujourd'hui), en permettant à la dette de ne pas étouffer le budget communal. Mais aujourd'hui, les choses ont changé. Simplement deux chiffres : un autofinancement en 2001 de plus de 1,1 millions d'Euros permettant de limiter l'endettement pour seulement 551.000 Euros en 2002. Des priorités budgétaires surprenantes, telle une augmentation des frais de fonctionnement consacrés aux charges à caractère général de + 11 %, ce qui a conféré au moindre autofinancement. Bref, un budget 2002 qui va compromettre l'avenir en raison de choix qui n'ont pas pour conséquence l'amélioration – ni même la pérennisation – de la qualité de vie des Champenois.

### Et avec une autre politique ?

Pourtant, en menant une politique volontariste, il aurait suffi de peu de choses pour dégager des crédits utilement :

➤ pour réaliser plus de un kilomètre de trottoirs (aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite). Le budget 2002 voté ne permet que de créer 436 m<sup>2</sup> de chaussée neuve ou un linéaire de trottoir de 600 mètres. Il aurait pour cela fallu inscrire une somme de 70.000 € au lieu des 43.000 votés.

➤ Pour réaliser des investissements qualitatifs et environnementaux, il était possible de dégager 87.500 € de crédits dans le budget.

Certes, pour cela, il aurait fallu changer les priorités, supprimer les petits fours des réceptions et resserrer des budgets de fonctionnement ou diminuer les indemnités des élus au lieu de les augmenter ou réorienter les investissements plus vers les écoles que vers les services. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait.

Comment va se préparer le budget 2003 ? Quelle va être l'évolution de la dette de la commune ? Combien d'autofinancement va se dégager dans les comptes ? Quel va être le montant de l'investissement ?

Il est en fin d'année, grand temps de s'interroger même si Monsieur le Maire souhaite toujours faire voter son budget annuel seulement fin mars. Malgré mes remarques, il maintient sa position. Pourtant, si l'on votait le budget début janvier, il serait possible de lancer les procédures d'appel d'offre pour que des travaux puissent se réaliser durant l'été. Cela aurait évité des problèmes tels que ceux liés à la réfection de la Place du marché. Malgré un Conseil Municipal précipité le 1<sup>er</sup> juin dernier lors duquel le premier magistrat voulait faire passer à la hussarde le projet de réfection de la place Paul Jay afin de réaliser les travaux avant la rentrée, les procédures de passation des marchés publiques sont telles que tout crédit d'investissement non voté en janvier ne peut pas conduire à des travaux achevés en septembre. Il y a des personnes qui ont encore beaucoup à apprendre sur comment gérer une Mairie.

**Christophe SAVARD**

